

EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES PATRONALES OUTRE-MER

La Lodeom préservée pour l'instant

Sans attendre de connaître le sort des exonérations de charges sociales patronales au niveau national, les députés ont adopté mardi soir contre l'avis du gouvernement un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Celui-ci empêche que la réforme en cours impacte les dispositifs spécifiques aux territoires ultramarins. Paris, qui attend les conclusions d'une mission d'inspection la semaine prochaine, devrait revenir à la charge au Sénat ou lors du vote final.

La ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, s'est retrouvée un peu isolée, mardi soir à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Alors que l'article 6 du PLFSS prévoit de raboter de deux points en 2025 et deux autres points en 2026 les abattements de charges sociales patronales dont bénéficient les entreprises françaises au niveau du Smic, plusieurs députés ultramarins dont Frédéric Maillot et Philippe Nailet ont déposé le même amendement inspiré par la Fédération des entreprises d'outre-mer (Fedom). Et ce sans attendre de connaître le sort de l'article 6, où figure la réforme nationale des exonérations.

Il a été examiné hier en fin de

journee avec au bout du compte un vote favorable aux amendements visant à supprimer cet article (lire en page 13).

L'objectif de tous ces parlementaires: «Empêcher que la refonte du régime des allègements généraux de cotisations patronales n'emporte de conséquence, par ricochet, sur le régime d'exonération de charges sociales patronales applicable en outre-mer dit Lodeom». L'assiette de calcul est en effet la même.

« Attention particulière »

Le rapporteur général du texte, Yannick Neuder, a repris cet amendement à son compte, insistant sur «l'attention particulière aux outre-mer» dans le cadre des dé-

bats, sur la nécessité de « ne pas appliquer de façon mécanique » la refonte globale des exonérations et demandant au gouvernement de « rassurer l'ensemble des députés globalement favorables ».

Las. Astrid Panosyan-Bouvet a douché tout le monde: «L'intention du gouvernement est bien de maintenir un avantage comparatif significatif concernant les exonérations en outre-mer par rapport aux allègements de droits commun. Une mission IGF-IGAS (N.D.L.R.: Inspection générale des Finances-Inspection générale des affaires sociales) est en cours et rendra ses conclusions la semaine prochaine. Je vous propose de tirer les conclusions de cette mission et de les intégrer dans la lecture à venir au Sénat. Je vous invite donc à retirer vos amendements. À défaut, je rendrai un avis défavorable».

« Légèreté »

Les députés ayant maintenu leurs amendements, y compris le rapporteur qui a renvoyé toute évolution du dispositif à 2026 le temps d'analyser les conclusions de la mission d'inspection, ces amendements (tous identiques) ont donc été adoptés contre l'avis du gouvernement.

Ils ne figureront néanmoins dans le texte transmis au Sénat qu'à condition d'un vote favorable à l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité



Les exonérations de charges sociales patronales sont jugées cruciales outre-mer en raison de l'éloignement et de l'étroitesse du marché. (Photo d'archives Philippe Chan Cheung)



Philippe Nailet: « Ces exonérations ne sont pas un cadeau ». (Photo Cédric Boulland)

sociale. Avec le risque très réel que la chambre haute voire le gouvernement dans le cadre du vote final via l'article 49.3 de la Constitution ne conserve pas cette disposition.

« Prenez des mesures de protection, a plaidé avant-hier soir Karine Lebon à destination du gouvernement. Il y a une vigilance à avoir sur l'emploi. À La Réunion, le taux de chômage était de 18,7 % au 4e trimestre 2023. On ne peut pas faire preuve de légèreté sur cette question-là ».

Même tonalité chez Philippe

Nailet: « Ces exonérations ne sont pas un cadeau effectué au tissu économique. Nous subissons notre insularité et notre éloignement. Les coûts de production ne sont pas les mêmes que dans l'Hexagone. La taille des marchés non plus. Il est important, pour que des investissements se fassent sur notre territoire, d'avoir des contreparties derrière avec ce type de dispositif. L'enjeu de l'emploi derrière est extrêmement important. Si nous touchons à ces dispositifs, nous allons fragiliser notre tissu économique et ce sont des emplois

que nous allons détruire ».

Malgré les prises de position des acteurs économiques et politiques locaux en faveur du maintien des dispositifs, l'avenir des exonérations de charges sociales patronales outre-mer dépendra sans doute de la tonalité du rapport de la mission d'inspection.

Le fait que le gouvernement, qui a commandé ce travail, soit engagé dans une chasse aux économies, n'incite guère à l'optimisme concernant ses conclusions.

Cédric BOULLAND

Questions au gouvernement

■ Lebon interpelle sur les jours de carence...

« Vous êtes le ministre de la dysfunction publique », a lancé Karine Lebon au ministre de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, qui projette d'imposer trois jours de carence aux fonctionnaires en arrêt maladie.

« Aider les gens à bien exercer leur métier est moins vendeur que de les pointer du doigt », a souligné la députée. Alors plutôt que de vous attaquer aux causes qui engendrent les absences, vous faites le choix de fragiliser toujours plus l'état de santé

des agents publics et de ceux qui sont à leur contact ».

« Ce n'est pas parce que l'on essaie de résoudre un problème qui existe, ne vous en déplaie - celui des absences et de l'absentéisme - que l'on a un problème avec la fonction publique », a répondu Guillaume Kasbarian. Nous faisons la part des choses et prenons des décisions mesurées qui visent, autant que possible, à rapprocher les règles qui concernent les agents de la fonction publique de celles qui s'appliquent quotidiennement à des millions de salariés ».



■ ... et Gaillard sur les crises et le budget de l'outre-mer

« Jusqu'à quand le pouvoir central compte-t-il persévérer dans ces politiques aussi injustes qu'inefficaces ? Quand allez-vous enfin comprendre, ici à Paris, que nos revendications ne sont que justice sociale et égalité républicaine ? », a interpellé de son côté Perceval Gaillard, qui a abordé la situation en Nouvelle-Calédonie (sous couvre-feu depuis 168 jours), en Martinique (19 jours de couvre-feu), le conflit à Albioma à la Réunion, et aux Antilles. Enfin, le budget, avec « 250 millions d'euros

en moins minimum » « au moment même où beaucoup de nos territoires se soulèvent contre la vie chère et les ruptures d'égalité flagrantes ». Chargé de répondre pour le gouvernement, le ministre des Outre-mer, François-Noël Buffet, a concédé que la baisse du budget pour ces territoires était « significative », avec « un coup de rabot de l'ordre de -37 % ». « Nous travaillons d'arrache-pied pour le relever », a assuré le ministre, ajoutant sur les sujets de l'énergie, la vie chère, la Nouvelle-Calédonie, que « les choses sont en train de rentrer dans l'ordre ». S.F.



En bref

■ Dipavali à Bois d'Olives

Un village culturel et des spectacles

Dans le cadre du Dipavali, une journée d'immersion dans la culture indienne est proposée le samedi 2 novembre de 9 heures à 16 heures dans un village culturel installé dans le jardin de l'association culturelle du kovil Sanguili Karouppa Swami de Bois d'Olives. À partir de 19 heures une dizaine d'associations de l'île se produiront sur le podium sous la direction de l'école de danse et de musique Pajaniappen Benoiton de Saint-Pierre.

■ Exposition photographique

Pour aider une école du Zanskar

La photographe Danielle Dupré expose ses photographies des habitants et paysages du Zanskar au restaurant d'application de l'association Père Favron L'Atelier (3 rue Pierre Raymond Hoareau) à Saint-Pierre du 31 octobre au 30 décembre. Cette exposition, qui comprend également des instruments de musique zanskaras



fabriqué par un artisan saint-pierrois, a pour but d'appuyer l'association Aide au Zanskar (AAZ) à l'origine d'une école créée il y a 36 ans dans cette région himalayenne et qui compte aujourd'hui 300 élèves.

■ Startup Weekend ESS

Les inscriptions sont ouvertes

Le Startup Weekend Economie Sociale et Solidaire (ESS) se tiendra du 29 novembre au 1er décembre à la Halle des manifestations du Port. Cet événement, organisé par l'Association Webcup, la Mairie du Port, le Territoire de l'Ouest et la CRESS, offre à

chacun, avec ou sans projet, l'opportunité de contribuer à des solutions concrètes pour relever les défis locaux grâce à 54 heures intenses de collaboration. Les participants bénéficient d'un accompagnement personnalisé tout le week-end pour être prêts à présenter leur projet devant le jury le dimanche. Le Startup Weekend ESS, grâce à ses partenaires, offre plus de 6 000 € de récompenses pour concrétiser les projets: accompagnement bancaire, coaching comptable, création de site internet... Les inscriptions (au prix symbolique de 1 €) sont ouvertes sur www.swe.webcup.fr.